



Formulaire d'accompagnement du dépôt d'une Demande d'autorisation unique Eolien / Méthanisation

Avant de renseigner ce formulaire, lire attentivement la notice explicative

1. Identification du projet

⑨ **Pétitionnaire :**

Si personne physique, Nom : Prénom : Si personne morale, dénomination sociale : **AQUETTES ENERGIE SAS**.....

⑨ **Communes et départements d'implantation du projet :**

Communes	Département
ALLERY (80270)	SOMME (80)
HEUCOURT-CROQUOISON (80270)	SOMME (80)
VERGIES (80270)	SOMME (80)

⑨ **Caractéristiques du projet :** Le projet relève du **titre I^{er}** de l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 et concerne :

CASE 1 A parc éolien (rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées)

CASE 1 B méthanisation (rubrique 2781)

CASE 1 B1 de plus de 100 t/j (rubrique 3532)

CASE 1 B2 avec plan d'épandage

CASE 1 C le projet est situé dans le périmètre d'un immeuble classé ou inscrit (Cf. notice)

2. Procédures d'instructions concernées par l'autorisation unique sollicitée

Outre une autorisation au titre des installations classées (article L. 512-1 du code de l'environnement), le projet nécessite:

CASE 2 A un **permis de construire** (article L. 421-1 du code de l'urbanisme)

CASE 2 B une **autorisation de défrichement** (articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier)

CASE 2 C une **autorisation d'exploiter une installation de production électrique** (article L 311-1 du code de l'énergie)

CASE 2 D une **approbation de construction et de l'exploitation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité** (article L 323-11 du code de l'énergie)

CASE 2 E une **demande de dérogation "espèces protégées"** (4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement)

3. Dossier commun (Pièces à fournir systématiquement)

Pièces prévues à l'article 4. I du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Localisation dans le dossier selon format		Réservé à l'usage de l'administration
	Electronique : Nom du fichier correspondant	Papier : Pages correspondantes	
<input checked="" type="checkbox"/> lettre de demande (R 512-2 et -3 du CE)	CD-DAU-AQUETTES\3. Description de la Demande : « 80-LCV-Aquettes-SD3- Description de la demande»	Sous-dossier n°3 - Description de la demande - : page 3	
<input checked="" type="checkbox"/> identité du demandeur (R 512-3 1° du CE)	CD-DAU-AQUETTES\3. Description de la Demande : « 80-LCV-Aquettes-SD3- Description de la demande»	Sous-dossier n°3 - Description de la demande - : page 7	

3. Dossier commun (Pièces à fournir systématiquement)

Pièces prévues à l'article 4. I du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Localisation dans le dossier selon format		Réservé à l'usage de l'administration
	Electronique : Nom du fichier correspondant	Papier : Pages correspondantes	
<input checked="" type="checkbox"/> emplacement de l'installation (R 512-3 2° du CE)	CD-DAU-AQUETTES\3. Description de la Demande : « 80-LCV-Aquettes-SD3- Description de la demande»	Sous-dossier n°3 - Description de la demande - : page 8	
<input checked="" type="checkbox"/> nature et volume des activités, rubrique de classement nomenclature installations classées (R 512-3 2° du CE)	CD-DAU-AQUETTES\3. Description de la Demande : « 80-LCV-Aquettes-SD3- Description de la demande»	Sous-dossier n°3 - Description de la demande - : page 10	
<input checked="" type="checkbox"/> les procédés fabrications (R 512-3 4° du CE)	CD-DAU-AQUETTES\3. Description de la Demande : « 80-LCV-Aquettes-SD3- Description de la demande»	Sous-dossier n°3 - Description de la demande - : page 11 (AU-1)	
<input checked="" type="checkbox"/> les capacités techniques et financières de l'exploitant (R 512-3 4° du CE)	CD-DAU-AQUETTES\3. Description de la Demande : « 80-LCV-Aquettes-SD3- Description de la demande»	Sous-dossier n°3 - Description de la demande - : page 13 (AU-2)	

3. Dossier commun (Pièces à fournir systématiquement)

Pièces prévues à l'article 4. I du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Localisation dans le dossier selon format		Réservé à l'usage de l'administration
	Electronique : Nom du fichier correspondant	Papier : Pages correspondantes	
<input checked="" type="checkbox"/> une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R 512-6 I 1° du CE)	CD-DAU-AQUETTES\7. Documents demandés au titre du code de l'environnement : « 80-LCV-Aquettes-SD7- Cartes&Plans »	Sous-dossier n°7 - Documents demandés au titre du code de l'environnement - : AU-3	
<input checked="" type="checkbox"/> un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R 512-6 I 2° du CE)	CD-DAU-AQUETTES\7. Documents demandés au titre du code de l'environnement : « 80-LCV-Aquettes-SD7- Cartes&Plans »	Sous-dossier n°7 - Documents demandés au titre du code de l'environnement - : AU-4	
<input checked="" type="checkbox"/> un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (R 512-6 I 3° du CE)	CD-DAU-AQUETTES\7. Documents demandés au titre du code de l'environnement : « 80-LCV-Aquettes-SD7- Cartes&Plans »	Sous-dossier n°7 - Documents demandés au titre du code de l'environnement - : AU-5	
<input checked="" type="checkbox"/> une étude d'impact (R 512-6 I 4° et R 512-8 du CE)	CD-DAU-AQUETTES\4. Etude d'impacts : « 80-LCV-Aquettes-SD4-Etude d'Impact» et CD-DAU-AQUETTES\7. Documents demandés au titre du code de l'environnement : «80-LCV-Aquettes-SD7- Expertises»	Sous-dossier n°4 - Etude d'impacts – et Sous-dossier n°7 - Documents demandés au titre du code de l'environnement – « Expertises »	
Version 2014 06	DREAL Picardie		Page 4 / 10

3. Dossier commun (Pièces à fournir systématiquement)

Pièces prévues à l'article 4. I du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Localisation dans le dossier selon format		Réservé à l'usage de l'administration
	Electronique : Nom du fichier correspondant	Papier : Pages correspondantes	
<input checked="" type="checkbox"/> une étude des dangers (R 512-6 I 5° et R 512-9 du CE)	CD-DAU-AQUETTES\5. Etude de dangers : « 80-LCV-Aquettes-SD5- Etude de Danger »	Sous-dossier n°5 - Etude de Dangers -	
<input checked="" type="checkbox"/> l'identité de l'architecte auteur du projet (sauf si le projet correspond aux cas prévus à l'article R*. 431-2 du code de l'urbanisme -Cf notice- et que les travaux ne nécessitent des démolitions soumises à permis de démolir)	CD-DAU-AQUETTES\1. CERFA : « 08-LCV-Aquettes-SD1- CERFA-Allery » « 80-LCV-Aquettes-SD1- CERFA-Heucourt-Croquoison » « 80-LCV-Aquettes-SD1- CERFA-Vergies »	Sous-dossier n°1 - CERFA - : page 4 (attention trois CERFA, un par commune)	
<input checked="" type="checkbox"/> la destination des constructions	CD-DAU-AQUETTES\1. CERFA : « 08-LCV-Aquettes-SD1- CERFA-Allery » « 80-LCV-Aquettes-SD1- CERFA-Heucourt-Croquoison » « 80-LCV-Aquettes-SD1- CERFA-Vergies »	Sous-dossier n°1 - CERFA - : page 4 (attention trois CERFA, un par commune) et Sous-dossier n°3 - Description de la demande - : page 3	
<input checked="" type="checkbox"/> la surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations	CD-DAU-AQUETTES\1. CERFA : « 08-LCV-Aquettes-SD1- CERFA-Allery » « 80-LCV-Aquettes-SD1- CERFA-Heucourt-Croquoison » « 80-LCV-Aquettes-SD1- CERFA-Vergies »	Sous-dossier n°1 - CERFA - : page 4 (attention trois CERFA, un par commune) et Sous-dossier n°3 - Description de la demande - : page 3	

3. Dossier commun (Pièces à fournir systématiquement)

Pièces prévues à l'article 4. I du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Localisation dans le dossier selon format		Réservé à l'usage de l'administration
	Electronique : Nom du fichier correspondant	Papier : Pages correspondantes	
<input type="checkbox"/> lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet : <input type="checkbox"/> la destination de ces constructions, [] leur surface de plancher			
<input checked="" type="checkbox"/> le projet architectural mentionné au b) de l'article R. 431-7 du code de l'urbanisme	CD-DAU-AQUETTES\6. Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme : « 80-LCV-Aquettes-SD6- Documents demandés au titre du code de l'urbanisme_Projet Architectural »	Sous-dossier n°6 - Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme – : « Dossier de demande d'Autorisation Unique - notice architecturale » (AU-10.1)	
<input checked="" type="checkbox"/> la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions prévues à l'article A. 431-4 du code de l'urbanisme	CD-DAU-AQUETTES\1. CERFA : « 08-LCV-Aquettes-SD1- CERFA-Allery » « 80-LCV-Aquettes-SD1- CERFA-Heucourt-Croquoison » « 80-LCV-Aquettes-SD1- CERFA-Vergies »	Sous-dossier n°1 - CERFA - : page 14 (attention trois CERFA, un par commune)	
<input checked="" type="checkbox"/> le cas échéant [<i>Cf notice, volet 5</i>] <input checked="" type="checkbox"/> <i>l'attestation, par un contrôleur technique, qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage son avis sur les prises en compte, au stade de la conception, des règles parasismiques et para-cycloniques</i>	CD-DAU-AQUETTES\3. Description de la Demande : « 80-LCV-Aquettes-SD3- Description de la demande»	Sous-dossier n°3 - Description de la demande - : pages 107-108 Annexe 5	
<input type="checkbox"/> le cas échéant [<i>article 4.III.2 du Décret</i>] <input type="checkbox"/> l'attestation, par l'architecte ou un expert, de la réalisation de l'étude préalable prévue par PPRN / PPRM / PPRT			

4. Pièces à fournir au cas par cas, si le projet est concerné

Pièces prévues aux articles 5 à 7 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Localisation dans le dossier selon format		Réservé à l'usage de l'administration
	Electronique : Nom du fichier correspondant	Papier : Pages correspondantes	
<input checked="" type="checkbox"/> Si le projet comprend un parc éolien (case 1 A cochée), <input checked="" type="checkbox"/> les modalités de garanties financières (R 512-5 du CE)	CD-DAU-AQUETTES\3. Description de la Demande : « 80-LCV-Aquettes-SD3- Description-Lettre de demande»	Sous-dossier n°3 - Description de la demande - : pages 27 et 76	
<input type="checkbox"/> Si le projet comprend une installation de méthanisation (case 1 B cochée), <input type="checkbox"/> l'origine géographique prévue des déchets ainsi que la manière dont le projet est compatible avec les plans [déchets] (R 512-3 6° du CE)			
<input type="checkbox"/> Si le projet relève de la Directive 'IED' (case 1 B 1 cochée), <input type="checkbox"/> les compléments mentionnés à l'article R. 515-59 du CE			
<input checked="" type="checkbox"/> Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau <input checked="" type="checkbox"/> l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, et du maire ou président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 7° du CE)	CD-DAU-AQUETTES\8. Accords et avis consultatifs : « 80-LCV-Aquettes-SD8- Accords et Avis consultatifs»	Sous-dossier n°8 - Accords et Avis consultatifs - (PJ-5)	
<input type="checkbox"/> Si le projet nécessite une autorisation de défrichement (case 2 B cochée), <input type="checkbox"/> l'étude d'impact précise les caractéristiques du défrichement envisagé, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)			
<input type="checkbox"/> Si le projet nécessite une <i>autorisation 'installation de production d'électricité' au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie</i> (case 2 C cochée), <input type="checkbox"/> l'étude d'impact précise ses caractéristiques, notamment sa capacité de production, les techniques utilisées, ses rendements énergétiques et les durées prévues			

4. Pièces à fournir au cas par cas, si le projet est concerné

de fonctionnement (Article 6 I du décret)			
<p><input checked="" type="checkbox"/> Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie (case 2 D cochée),</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> l'étude de dangers comporte les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).</p>	<p>CD-DAU-AQUETTES\5. Etude de dangers : « 80-LCV-Aquettes- SD5-Etude de Dangers »</p>	<p>Sous-dossier n°5 - Etude de Dangers – page 55</p>	
<p><input type="checkbox"/> Si le projet nécessite <i>dérogation « espèces protégées »</i> (case 2 E cochée),</p> <p><input type="checkbox"/> <i>l'étude d'impact comporte les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19/02/2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'E portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées</i></p>			

5. Projet Eolien - Pièces recommandées

Pièces prévues à l'article 8 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Localisation dans le dossier selon format		Réservé à l'usage de l'administration
	Electronique : Nom du fichier correspondant	Papier : Pages correspondantes	
<input checked="" type="checkbox"/> avis sur le projet sur les compétences relevant du Ministère de la Défense (obstacle navigation aérienne article L 6352-1 du code des transports, champ de vue article L 5112-1 du code de la défense, polygone d'isolement article L 5111-6 du code de la défense, accord zone aérienne de défense)	CD-DAU-AQUETTES\8. Accords et avis consultatifs : « 80-LCV-Aquettes-SD8- Accords et Avis consultatifs »	Sous-dossier n°8 - Accords et Avis consultatifs - : page 3	
<input checked="" type="checkbox"/> avis sur le projet sur les compétences relevant de l'Aviation Civile (obstacle navigation aérienne article L 6352-1 du code des transports, opérateur radar dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 pris en application de l'article L 512-5 du code de l'environnement)	CD-DAU-AQUETTES\8. Accords et avis consultatifs : « 80-LCV-Aquettes-SD8- Accords et Avis consultatifs »	Sous-dossier n°8 - Accords et Avis consultatifs - : page 5	
<input type="checkbox"/> si le projet ne respecte pas les distances d'éloignement prévues par l'article 4 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 pris en application de l'article L 512-5 du code de l'environnement [Cf notice, volet 5] <input checked="" type="checkbox"/> avis des opérateurs radars concernés (METEO FRANCE,...)	CD-DAU-AQUETTES\8. Accords et avis consultatifs : « 80-LCV-Aquettes-SD8- Accords et Avis consultatifs »	Sous-dossier n°8 - Accords et Avis consultatifs - : page 6	

6. Engagement et signature du pétitionnaire

J'accepte de recevoir uniquement par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration, à (aux) l'adresse(s) suivante(s) :

alina.chirita@compagnieduvent.com ;

info@compagnieduvent.com ;

melanie.lopez@compagnieduvent.com ;

J'atteste avoir déposé au bureau de l'environnement un dossier de demande d'autorisation unique :

en version papier : **3** exemplaires et en version électronique : **1** exemplaires (CD en format PDF conseillé)

J'atteste avoir déposé un exemplaire supplémentaire en version papier à l'unité territoriale de la DREAL ou, si le représentant du bureau de l'environnement me délivre l'attestation de présence dans le dossier des pièces listées dans le présent formulaire, je m'engage à le faire dans les 24 heures.

Si le projet comporte une installation de méthanisation

Je reconnais avoir pris connaissance dans la notice du présent formulaire des conditions dans lesquelles un agrément sanitaire est requis pour l'exploitation de cette installation, et m'engage à le solliciter en temps utile auprès des services compétents de la DDPP

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements remplis ci-dessus :

Identité du signataire :

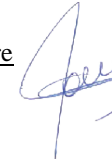
Société : **SAS AQUETTES ENERGIE**

Nom **CONIL**

Prénom **THIERRY**

Agissant en qualité de : **PRESIDENT**

Signature du pétitionnaire



Fait à : **MONTPELLIER**

, le **08/12/2016**

Cadre réservé à l'administration